



Syndicat Mixte
des Bassins
Hydrauliques
de l'Isère

Grenoble, le

- 3 JUIN 2019

Reçu le	07 JUIN 2019	N°	1009	Réponse	0
Exécution :	Com	Visa :			
Pour info :					
Pour info @ :					

Mairie
Le Clos Faure
38 330 Saint Ismier

A l'attention de M. le Maire

Dossier suivi par :
Véronique PLATZ - Tél. 04 76 48 81 06
v.platz@adisere.fr
REF. : SYMBHI/MP/VP/NC/037

Objet : révision du règlement local de publicité

Monsieur le Maire,

Je fais suite à votre courrier, en date du 08/04/2019, relatif à la révision de votre règlement local de publicité (RLP) pour lequel vous sollicitez l'avis de l'Association Départementale Isère Drac Romanche.

Je me permets de vous rappeler que l'Association Départementale Isère Drac Romanche a été dissoute au 31/12/2018. Toutes ses activités ainsi que son personnel ont été repris au sein du pôle de gestion des ouvrages du Symbhi.

Suite à l'appel téléphonique du pôle ouvrage du Symbhi à Mme Annabelle Chamiot, nous avons eu confirmation que les panneaux d'information que nous sommes susceptibles de poser le long de la digue de l'Isère ne sont pas concernés par votre règlement. De ce fait, je vous indique que le Symbhi émet un avis favorable à votre RLP.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur

Jacques Henry